

EXEMPLE

**CONVENTION DE RÉSERVATION DE PLACES
DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2005 AU 31 AOÛT 2006**

DANS LE CADRE DE L'ENTENTE CONCLUE PAR

LA GARDERIE : **PETITS PAS** _____
(nom et adresse de la garderie)

XXXX _____

XXXX _____

XXXX-XXXX _____
(numéro d'établissement au MFACF)

ET

LE CSSS : **ABC** _____
(nom et adresse du CSSS)

____ XXXX _____

____ XXXX _____

Après négociation avec le CSSS **ABC** _____, la garderie **PETITS PAS** _____
(nom du CSSS) (nom de la garderie)

_____ s'engage à réserver **3 places**¹ _____
(nombre de places)²

à l'intention des enfants dont le dossier relève du CSSS.

¹ La garderie Petits pas détient un permis de 80 places. Bien que son protocole d'entente avec le CSSS ABC indique qu'elle s'est engagée à réserver jusqu'à un maximum de 5 % de ses places, soit l'équivalent de 4 places à temps complet, compte tenu des besoins exprimés par le CSSS et des disponibilités de la garderie, seules 3 places ont été réservées pour la période du 1^{er} septembre 2005 au 31 août 2006. (Notez que deux places réservées à temps partiel, l'une à raison de deux jours par semaine et l'autre à raison de trois jours par semaine équivalent à une place à temps complet.) Par ailleurs, tel qu'illustré aux tableaux de la page suivante, la garderie prévoit modifier la répartition de ces trois places en cours d'année.

² Ce nombre ne peut excéder 5 % du nombre de places annualisé.

Ces places seront distribuées entre les différents groupes d'âge de la façon suivante :

| | Poupons 0 à 17 mois | Enfants 18 à 59 mois |
|---|--|---|
| Nombre de places | 1 | 2³ |
| Nombre de jours réservés par semaine pour chacune des places | ___ Place # 1 = 5 jours ___ _____ _____ _____ | ___ Place # 2 = 2 jours ___ ___ Place # 2 = 3 jours ___ ___ Place # 3 = 5 jours ___ _____ _____ |
| Ces places seront réservées pour la période qui débute le 01-09-2005 et prend fin le 31-12-2005 . (date) (date) | | |

| | Poupons 0 à 17 mois | Enfants 18 à 59 mois |
|---|---|--|
| Nombre de places | 2 | 1 |
| Nombre de jours réservés par semaine pour chacune des places | ___ Place # 1 = 5 jours ___ ___ Place # 2 = 5 jours ___ _____ _____ _____ | ___ Place # 3 = 5 jours ___ _____ _____ _____ |
| Ces places seront réservées pour la période qui débute le 01-01-2006 et prend fin le 31-08-06 . (date) (date) | | |

³ Il s'agit de places équivalent temps plein.

À son échéance, la présente convention sera réévaluée⁴ par les signataires. Si les deux parties souhaitent de nouveau réserver des places de garde pour les enfants dont le dossier relève du CSSS et qui font l'objet de l'entente qu'elles ont signée à cette fin, une nouvelle convention devra être signée, et ce, même si le nombre de places réservées et les autres conditions demeurent les mêmes⁵. La garderie doit remettre chaque année au MFACF une copie de la convention de réservation de places signée par les deux parties.

L'un ou l'autre des signataires peut mettre fin à la convention en tout temps au moyen d'un avis écrit.

EN FOI DE QUOI LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DOUBLE EXEMPLAIRE

Par : _____
(nom de la personne représentant le CSSS)

Pour : _____
(nom du CSSS)

Par : _____
(nom de la personne représentant la garderie)

Pour : _____
(nom de la garderie)

À _____, le _____
(lieu)

⁴ La convention de réservation de places est d'une durée maximale d'un an. Elle doit être renouvelée chaque année, tant et aussi longtemps que la garderie et le CSSS souhaitent réserver des places pour les enfants faisant l'objet de l'entente signée par les deux parties. Cette convention doit aussi être réévaluée au moins une fois l'an, pour permettre une révision des conditions de réservation en fonction, notamment, de l'utilisation antérieure des places et de l'estimation des besoins par le CSSS.

⁵ La convention de réservation de places doit également être produite, et remise au Ministère, à chaque fois que le nombre de places réservées est modifié de façon permanente ou définitive en cours d'année.